

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Accord entre la Colombie et les FARC:
Un pas historique, selon Avocats sans frontières

Bogota, 24 septembre 2015 – Avocats sans frontières Canada (ASFC) salue avec enthousiasme les avancées obtenues en matière de justice dans le cadre des négociations de paix entre les FARC-EP et le gouvernement colombien. L'adoption d'un accord sur le plan de la justice, qui prévoit notamment la création d'une juridiction spéciale pour la paix, parallèlement à la *Commission pour l'éclaircissement de la vérité, la cohabitation, et la non répétition*, constitue un moment historique pour la construction de la paix en Colombie.

« Chez Avocats sans frontières, nous considérons que la justice n'est pas opposée à la paix, mais qu'il faut plutôt promouvoir la justice comme un des mécanismes de vérité et d'attribution de responsabilités qui, en combattant l'impunité, contribue à la consolidation de la paix. Même s'il manque encore beaucoup de travail, la conclusion d'une entente sur le thème de la justice transitionnelle par les parties ouvre de nouveaux espaces pour construire une paix durable et pour veiller aux droits des victimes », a affirmé Pascal Paradis, directeur général d'ASFC.

En décembre 2014, dans son rapport intitulé *Paix avec justice transitionnelle : contributions pour la Colombie fondées sur le droit international*, ASFC a démontré l'importance d'assurer le respect des standards internationaux dans la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle.

ASFC reconnaît l'engagement des parties à « mettre un terme à l'impunité, rechercher la vérité, contribuer à la réparation des victimes et poursuivre et sanctionner les responsables des graves crimes commis durant le conflit armé, particulièrement les plus graves et représentatifs, assurant la non répétition ».

ASFC, en collaboration avec ses partenaires et autres acteurs clés, s'engage à contribuer au développement de la composante juridique des accords de paix pour promouvoir, entre autres, l'enquête et la poursuite des plus hauts responsables de crimes internationaux, la détermination de sanctions pénales proportionnelles à la gravité des crimes commis (incluant des peines privatives de liberté pour les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité) et l'adoption d'amnisties conditionnelles et limitées aux crimes politiques, en conformité avec les standards internationaux applicables, dont le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

À propos d'[Avocats sans frontières Canada](#)

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains

des personnes en situation de vulnérabilité par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique.

-30-

Source : Avocats sans frontières Canada

Renseignements :

En Colombie Simon Crabb
Chef de mission en Colombie
+57 314 279 5837
info.colombia@asfcanada.ca

Au Canada Camille Gagné-Raynauld
Agente de programme, logistique et communications
Camille.gagneraynauld@asfcanada.ca
(418) 907-2607 poste 107
(514) 701-8134

Pour connaître en primeur les nouvelles d'ASFC, joignez-vous à elle sur :



Site Internet

www.asfcanada.ca



Facebook

www.facebook.com/asfcanada.ca



Twitter

www.twitter.com/ASFCanada



LinkedIn

www.tinyurl.com/linkedinASFC